

GE_GERICHTE ATAS/904/2009 vom 17. August 2008

GE Cour de justice, 2008-08-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_904_2009

FR: GE_GERICHTE ATAS/904/2009 du 17 août 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/904/2009 del 17 agosto 2008

Erwägungen

E. 1

Ordonne une expertise psychiatrique, l'expert ayant pour mission d'examiner et d'entendre Madame C_____, après s'être entouré de tous les éléments utiles et après avoir pris connaissance du dossier de l'OCAI, ainsi que du dossier de la présente procédure en s'entourant d'avis de tiers au besoin ;

E. 2

Données subjectives de la personne.

E. 3

Constatations objectives.

E. 4

Diagnostic(s).

E. 5

Mentionner leurs conséquences sur la capacité de travail de la recourante, en pour-cent.

E. 6

Dire si l'état de santé de la recourante s'est péjoré depuis le mois d'août 2007, dans l'affirmative dire comment a évolué sa capacité de travail.

E. 7

Si l'expert s'écarte des conclusions du Dr L_____ sur la question des diagnostics et de la capacité de travail, dire pourquoi.

E. 8

Dans quelle mesure une activité lucrative adaptée est-elle raisonnablement exigible de la recourante, et dans ce cas dans quel domaine ?

E. 9

Évaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle.

E. 10

La capacité de travail peut-elle être améliorée par des mesures médicales ?

E. 11

Pronostic.

E. 12

Toute remarque utile et proposition de l'expert. 3. Commet à ces fins le Dr M_____, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie à Genève ;

- 5/5-

A/4177/2008 4. Fixe aux parties un délai de 10 jours dès réception de la présente pour une éventuelle récusation de l'expert nommé et proposition de questions complémentaires ; 5. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires au Tribunal de céans ; 6. Réserve le fond ;

La greffière

Brigitte BABEL

La Présidente

Isabelle DUBOIS

Une copie conforme de la présente ordonnance est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.